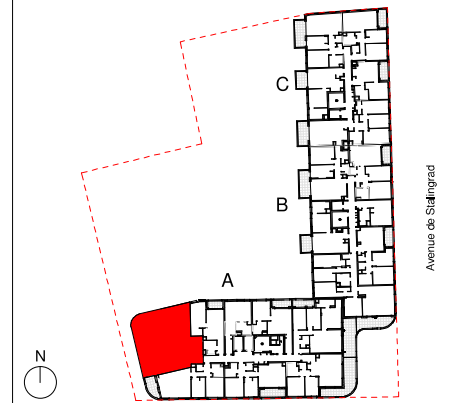


## PLAN DE REPÉRAGE




### Bâtiment A

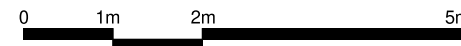
A026 (T4) - R+2

## TABLEAU DE SURFACE

LOGEMENT	
Entrée	6.5 m <sup>2</sup>
Séjour/Cuisine	32.3 m <sup>2</sup>
Chambre 1	15.7 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10.6 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10.4 m <sup>2</sup>
Dég.	5.2 m <sup>2</sup>
Rgt	1.4 m <sup>2</sup>
Sdb	5.3 m <sup>2</sup>
Sde	3.4 m <sup>2</sup>
Wc	1.9 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE TOTALE</b>	<b>92.7 m<sup>2</sup></b>
ANNEXE	
Loggia	20.3 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE ANNEXE TOTALE</b>	<b>20.3 m<sup>2</sup></b>

## LEGENDE

PL : placard	PF : porte-fenêtre	 faux-plafond / soffite
TE : tableau électrique	F : fenêtre	
LV : lave-vaisselle	OF : ouvrant à la française	
LL : lave-linge	OB : oscillo-battant	
Cu : plaques de cuisson	AV : allège vitrée	
R : réfrigérateur	VRm : volet roulant manuel	
Tri : tri sélectif	VRé : volet roulant électrique	
lc : linéaire complémentaire		



### NOTA :

Les surfaces, cotes, gaines, descentes d'eaux pluviales, retombées, soffites et faux-plafond ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et de tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Les seuils des portes-fenêtres auront une hauteur inférieure à 25cm et seront adaptés selon les cas. Seuils seront fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.

PLAN DE VENTE Indice 2 05.02.2025